



**PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 24 AVRIL 2024, À 19H30,
À LA SALLE DU CONSEIL**

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Marie-Andrée Lapierre M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,
Directrice générale/greffière-trésorière

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prévus.

2. Ordre du jour

68-04-2024

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Lettre de démission
- 5) Avis de vacance
- 6) Embauche M. François Beaudoin
- 7) Entente de travail M. François Beaudoin
- 8) Embauche M. Carl Brochu
- 9) Demande de réclamation
- 10) Prêt du terrain situé au 58, rue Anselme-Jolin
- 11) Levée de l'assemblée

3. Période de questions

Aucune question

4. Lettre de démission

Mme Joanie Bolduc Pelchat, Directrice générale, dépose une lettre dans laquelle Mme Lorie Gosselin-Côté, donne sa démission au poste de conseillère #6. Sa démission est effective en date du 10 avril 2024.

5. Avis de vacance

ATTENDU QUE le mandat du siège numéro 6 a pris fin le 10 avril 2024 pour la conseillère Mme Lorie Gosselin Côté, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 24 avril 2024, un avis de vacance du poste de conseiller au siège numéro 6 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller au siège numéro 6 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller au siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle;

Mme Joanie Bolduc Pelchat, présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du siège numéro 6 de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, elle informe également les membres du conseil que l'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis.

6. Embauche M. François Beaudoin

69-04-2024

CONSIDÉRANT QUE M. François Beaudoin a déposé sa candidature pour le poste d'employé des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ressources humaines ont procédé à une entrevue d'embauche avec le candidat;

CONSIDÉRANT QUE M. François Beaudoin correspond au profil d'employé recherché;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal de procéder à son embauche;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre
et unanimement résolu par les conseillers

D'embaucher M. François Beaudoin, à titre d'employé permanent au service des travaux publics, et ce, à compter du 6 mai 2024.

7. Entente de travail M. François Beaudoin

70-04-2024

CONSIDÉRANT QU'une entente de travail entre M. François Beaudoin et la Municipalité a été déposée et présentée aux élus;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre
appuyé de M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'entente de travail tel que déposé.

Que Mme Nadia Vallières et Mme Joanie Bolduc Pelchat soient autorisées à signer ladite entente de travail au nom de la Municipalité.

8. Embauche M. Carl Brochu

71-04-2024

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Bolduc Pelchat quittera ses fonctions à compter du 31 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Tanguay
appuyé de M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

Que le conseil municipal entérine l'embauche de M. Carl Brochu au poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, et ce, à compter du 29 avril 2024.

D'autoriser la Caisse Desjardins à ajouter M. Carl Brochu à liste des signataires, à lui fournir des accès pour les services en ligne AccèsD, et à lui émettre une carte de crédit Visa affaires ainsi qu'une carte débit pour effectuer les dépôts de la Municipalité.

Que Mme Joanie Bolduc Pelchat assure la formation de M. Brochu jusqu'au 31 mai 2024.

Les accès et les cartes de Mme Joanie Bolduc Pelchat seront désactivés après le 31 mai 2024.

9. Demande de réclamation

M. Luc Lachance déclare son intérêt et se retire de ce point de l'ordre du jour.

72-04-2024

CONSIDÉRANT QUE la neige projetée par la déneigeuse a endommagé le treillis chez un de nos citoyens, au mois de mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a déposé une demande de réclamation à la Municipalité;

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité fasse l'achat des matériaux nécessaires afin que la réparation puisse être faite par le citoyen.

Qu'une politique concernant la responsabilité des citoyens envers la protection de leurs biens en période hivernale, soit rédigée prochainement et que les citoyens en soient informés, afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

10. Prêt du terrain situé au 58, rue Anselme-Jolin

Mme Nadia Vallières déclare son intérêt et se retire de ce point de l'ordre du jour.

M. Stéphane Fillion conseiller est désigné par les conseillers pour présider ce point.

73-04-2024

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le prêt du terrain situé au 58, rue Principale a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande provient d'un citoyen et que celle-ci est faite dans le but de tenir un événement de nature privée;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain n'est pas une ressource généralement mise à la disposition de tous les citoyens;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

De refuser la demande pour le prêt du terrain des loisirs situé au 58 rue Anselme-Jolin.

11. Levée de l'assemblée

74-04-2024

Il est proposé par M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 19h53.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Mairesse

Greffière-trésorière